

REGLEMENT DU « GRAND JEU ANNIVERSAIRE »

-

CASTORAMA

ARTICLE 1 : société organisatrice

LA SOCIETE CASTORAMA, S.A.S. - Capital 304 186 300 € RCS Lille B 451 678 973 ayant son siège social situé Parc d'activités A, Route de l'Epinoy, 59175 Templemars, organise un jeu sans obligation d'achat en magasin et sur internet (www.mega-anniversaire.fr) du 29 mars au 30 avril 2017 inclus, intitulé « LE GRAND JEU ANNIVERSAIRE ».

ARTICLE 2 : participants

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des salariés de Castorama ou appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

ARTICLE 3 : principe et modalités du jeu

La participation au Jeu est ouverte du 29 mars au 30 avril inclus dans l'ensemble des magasins CASTORAMA situés en France métropolitaine et sur le site www.mega-anniversaire.fr pour l'enregistrement des gagnants à la borne, sous réserve notamment d'éventuelles opérations de maintenance sur les serveurs du Jeu.

3.1 – Participation au jeu, en magasin : La borne de jeu « instant gagnant » :

1^{ère} étape : Comment obtenir ses jetons ?

Les jetons seront disponibles à l'accueil du magasin ou distribués à chaque passage caisse.
= 1 jeton par personne majeur + 1 jeton supplémentaire sur présentation de la carte Castorama.

2^{ème} étape : La borne de jeu

Le client passera le jeton dans la borne de jeu en magasin et actionnera le levier de la borne.
Si le participant gagne, un ticket gagnant sort de la borne (s'il perd, il n'y a pas de ticket). Toutefois, le ticket n'informe pas sur la teneur du lot gagné. Il comporte un code à reporter sur le site Internet www.mega-anniversaire.fr .

3^{ème} étape (uniquement pour les gagnants) : Découvrir et récupérer sa dotation

Se rendre sur Internet : au plus tard le 31 mai 2017 à 23h59, se connecter sur le site www.mega-anniversaire.fr pour compléter le formulaire relatif au jeu à la borne :

- Sur le site www.mega-anniversaire.fr , rentrer le code inscrit sur le ticket gagnant (obtenu en magasin) dans le champ prévu à cet effet, cliquer sur « VALIDER » puis compléter le formulaire ; OU sur le site www.castorama.fr, cliquer sur le lien permettant d'accéder à la page du Jeu (www.mega-anniversaire.fr), rentrer le code inscrit sur le ticket gagnant (obtenu en magasin) dans le champ prévu à cet effet, cliquer sur « VALIDER » puis compléter le formulaire ;

- Les champs obligatoires du formulaire d'inscription sont : nom, prénom, e-mail, confirmation e-mail, adresse postale, code postal, ville, téléphone, magasin dans lequel le gagnant a joué à la borne.
- S'il souhaite recevoir par SMS ou courrier électronique des informations commerciales de la part de CASTORAMA , le gagnant pourra cocher les champs "J'accepte de recevoir des idées, bons plans et conseils par email de Castorama.
- Une fois les informations complétées, cliquer sur « VALIDER » pour découvrir le lot gagné.
- Le lot gagné apparaît à l'écran et un e-mail de confirmation est envoyé au gagnant.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entrainera la nullité de sa participation.

3.2 - Participation au jeu sur le site www.mega-anniversaire.fr :

- Se connecter sur le site www.mega-anniversaire.fr
- Le client clique sur « Tentez votre chance »
- Le client s'inscrit en complétant sa civilité, Nom, Prénom et Email
- La participation au jeu est conditionnée à la lecture et à l'acceptation du règlement du jeu (case à cocher obligatoirement) ;
- S'il souhaite recevoir par SMS ou courrier électronique des informations commerciales de la part de CASTORAMA , le gagnant pourra cocher les champs "J'accepte de recevoir des idées, bons plans et conseils par email de Castorama.
- Le client « valide » et obtient un « crédit jeu »
- Il participe (en actionnant le levier) et voit immédiatement s'il a gagné (3 visuels identiques) ou s'il peut retenter sa chance en magasin (Possibilité d'obtenir un jeton en se rendant à l'accueil de son magasin de référence).

Pour recevoir son lot :

Les champs obligatoires du formulaire d'inscription sont : adresse postale, code postal, ville, téléphone.

La participation est strictement personnelle. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Castorama se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entrainera la nullité de sa participation.

3.3 - Véracité des informations communiquées.

Castorama se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les Participants.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à Castorama des informations exactes. Le Participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie, exceptées celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Castorama se réserve le droit d'annuler la remise d'un lot si le gagnant n'a pas rempli le formulaire d'inscription conformément à sa pièce justificative d'identité, qu'il devra produire pour entrer en possession de son lot (notamment pour la voiture, le scooter, le vélo électrique et le voyage).

Tout formulaire d'inscription dont une des mentions requises serait inexacte, ne sera pas pris en compte et entraînera, automatiquement et de plein droit, la nullité de la participation au Jeu. Il appartient notamment au Participant de veiller à la validité de son adresse électronique pour garantir la validité de sa participation.

A tout moment, le Participant est tenu responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées, et des modifications qui pourraient intervenir.

ARTICLE 4 : Dotation

Des instants gagnants sont programmés. 153 640 lots répartis comme suit :

- **1 voiture L200 Mitsubishi – MY16 Invite double cabine d'une valeur de 31 900 € TTC:**
Tarif au 1^{er} janvier 2017, 31.900EUR TTC. Peinture métallisée en supplément, 620€ TTC.

Les frais d'immatriculation et de préparation du véhicule fourni dans le cadre des présentes sont à la charge du client.

- **153 510 bons d'achats de la société Spartoo d'une valeur de 1 581 000 € TTC**

153 000 bons d'achat de 10 € sans minimum d'achat.
510 bons d'achat de 100 € sans minimum d'achat.

Les bons d'achat sont valables jusqu'au 25/06/2017.
Bons d'achats sous la forme de codes uniques (1 code = 1 client), valables sur l'ensemble des produits disponibles sur le site www.Spartoo.com (à l'exclusion des produits partenaires et des marques Sendra Boots, Samsonite, Red Wing).

Les bons d'achat ne sont pas cumulables : ni entre eux, ni avec d'autres coupons, ni avec d'autres promotions.
Ils sont valables pour une seule commande par client et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

- **2 Véhicules Peugeot scooters « Kisbee 4T » d'une valeur unitaire de 1299 €**
La plaque d'immatriculation est à la charge du client. Garantie : 2 ans à la date d'immatriculation

- **103 abonnements à l'Orange Bleue, club de sport, d'une durée de 1 an d'une valeur unitaire de 468,80, 488,80 € ou 508,80 € (selon la région)**
1 abonnement d'une durée d'un an, à raison d'1 par centre sportif l'Orange Bleue.

- **17 Caméras connectées Netatmo Welcome d'un valeur unitaire de 199,90 €**

Caméra intérieure de sécurité à reconnaissance faciale. Capable de reconnaître les visages de votre entourage, elle détecte également les visages inconnus et peut vous en avertir. Contenu : Une caméra Welcome, un câble USB, un adaptateur secteur, une carte micro SD de 8GB.

- **2 séjours pour 2 personnes en BULGARIE au Club Lookea LES MAGNOLIAS ou LAGUNA BEACH d'une valeur unitaire de 1 498 €**

Ce séjour comprend :

- les vols Aller / Retour au départ de Paris
- les transferts A/R aéroport / Club Lookea / aéroport
- 7 nuits en formule « tout inclus »
- les frais de dossier

Ne comprend pas :

- les assurances
- les dépenses personnelles
- les taxes aéroport : 75 € à ce jour
- la surcharge carburant

Ces séjours sont à prendre HORS PERIODE VACANCES SCOLAIRES, TOUTES ZONES CONFONDUES et sous réserve des disponibilités de Look Voyages avant le 31 OCTOBRE 2017. Il ne sont ni cessibles, ni modifiables et ni remboursables contre une valeur monétaire.

- **5 Vélos électriques Peugeot Cycles / Vélo&Oxygen d'une valeur unitaire de 1699 €**

Modèle eCO2 D8 – YMO938

Pour l'ensemble des lots :

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à la remise de leur contre valeur en argent pour quelque cause que ce soit.

Castorama se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment une rupture même momentanée.

ARTICLE 5 : détermination des gagnants :

Les gagnants sont désignés par un processus aléatoire de gains instantanés (dits 'instants gagnants'), et leurs lots seront désignés en fonction de leurs inscription sur le site internet www.mega-anniversaire.fr.

Il est d'ores et déjà précisé que la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être joints pour une raison indépendante de sa volonté.

Article 6 : Remise des lots :

Pour connaître la nature de leur gain, les gagnants doivent se connecter, **au plus tard le 31/05 2017 à 23h59**, sur le site www.mega-anniversaire.fr et compléter puis valider le formulaire dans les conditions visées à l'article 3 du présent règlement.

Suite à la validation du formulaire, les gagnants du jeu aux bornes recevront alors un e-mail de la Société Organisatrice confirmant le gain et le cas échéant les modalités de remise de la dotation gagnée.

Scooters Peugeot :

- **Etape 1 :** Castorama transmettra à Peugeot Scooters les coordonnées du gagnant (Nom/Prénom/Adresse/Téléphone)
 - **Etape 2 :** Peugeot Scooters grâce à son réseau de 420 concessionnaire va sélectionner le concessionnaire le plus proche du domicile du gagnant et transmettra les coordonnées du concessionnaire à Castorama.
 - **Etape 3 :** le gagnant doit contacter le concessionnaire pour prendre un rdv. Il devra venir avec les pièces suivantes : courrier attestant qu'il a gagné le véhicule + une pièce d'identité + un justificatif de domicile.
 - **Etape 4 :** la pose de la plaque est au frais du gagnant (environ 10€) les frais de carte grise sont gratuits (Pas de taxe pour les 50m3) le gagnant peut également demander au concessionnaire de faire la démarche à sa place. Dans ce cas ce service sera facturé.
- Le délai de remise dépend de la disponibilité du véhicule. Lorsque le véhicule est en stock, nous comptons 10 jours entre l'expédition et la disponibilité chez le concessionnaire.

Séjours Lookéa :

Castorama transmettra à Lookvoyages les coordonnées du gagnant (Nom/Prénom/Adresse/Téléphone).

Look voyages prendra contact avec le gagnant pour lui transmettre les billets de voyage dans un délai de 3 semaines à réception de l'email spécifiant le gain.

Ces séjours sont à prendre HORS PERIODE VACANCES SCOLAIRES, TOUTES ZONES CONFONDUES et sous réserve des disponibilités de Look Voyages avant le 31 OCTOBRE 2017. Il ne sont ni cessibles, ni modifiables et ni remboursables contre une valeur monétaire.

Vélos électriques Cycleurope :

Castorama transmettra les coordonnées du gagnant (Nom/Prénom/Adresse/Téléphone).

Le vélo sera envoyé chez le revendeur le plus proche en accord avec le gagnant.

Dans le cas où la distance est trop importante entre le revendeur et le gagnant, Cycleurope gèrera directement l'envoi chez le gagnant.

Bons d'achats Spartoo :

Le gagnant recevra par email son bon d'achat (de 10 € ou 100 €) à utiliser sur le site www.spartoo.com.

Les bons d'achat ne sont pas cumulables : ni entre eux, ni avec d'autres coupons, ni avec d'autres promotions.

ils ne s'appliquent pas aux produits partenaires si à certaines marques (Sendra Boots, Samsonite, Red Wing)

Les bons d'achat ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

Abonnements de sport Orange bleue :

La liste des gagnants (avec coordonnées : nom/Prénom/Adresse/Téléphone) sera transmise à l'Orange bleue. L'Orange bleue se chargera de contacter les gagnants pour définir ensemble le centre sportif où l'abonnement sera pris.

1 abonnement par magasin valable pour une durée d'un an, à raison d'1 par centre sportif l'Orange Bleue.

Caméras connectées Netatmo :

Les caméras seront envoyés chez le gagnant par la société organisatrice.

L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des gagnants. Ainsi, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition de la dotation. La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue

responsable en cas de perte et/ou détérioration de la dotation par la Poste ou tout prestataire de service similaire tiers, et plus généralement si les gagnants ne reçoivent pas leur dotation. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les gagnants, directement auprès des

Le gagnant de la voiture, lui, sera informé directement via la borne de jeu en magasin.

L200 Mitsubishi :

Castorama transmettra les coordonnées du gagnant (Nom/Prénom/Adresse/Téléphone).

La livraison du véhicule se fera sous 30 jours chez le Concessionnaire Mitsubishi Motors (selon liste réseau à jour sur le site web www.mitsubishi-motors.fr) choisi par le client, en France Métropolitaine.

Si les informations contenues dans le formulaire de participation se révélaient insuffisantes ou erronées pour contacter ledit gagnant, le Partenaire et la Société Organisatrice ne sauraient être tenus pour responsables. Ils ne pourront donc lui remettre sa dotation.

Il est précisé qu'entraîneront l'annulation et la perte de la dotation, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée :

- l'impossibilité de joindre le gagnant par courrier électronique ou voie postale ou téléphone (notamment pour l'envoi de certaines dotations), dans un délai de 7 semaines à compter de l'envoi de l'e-mail de confirmation de gain ;
- la renonciation par le gagnant à sa dotation pour quelque raison que ce soit ou l'impossibilité pour ce dernier de bénéficier de sa dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice ;
- l'impossibilité de distribuer la dotation pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice ;
- l'impossibilité pour le gagnant de prouver son identité, son âge, son adresse ou si sa déclaration de domicile ne correspondait pas à ce qui avait été indiqué lors de son inscription ;
- l'obtention de la dotation de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques, d'intrusion, de tentative d'intrusion ou d'actes de piratage sur les serveurs du Site ou sur le Site visant à fausser la loyauté du Jeu.

Dans ces hypothèses, les dotations seront purement et simplement annulées et resteront la propriété de la Société Organisatrice, qui se réserve, en outre, tous droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude.

ARTICLE 7 : droit d'accès et de rectification

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification, modification et suppression des informations les concernant, conservées dans un fichier informatisé, qu'ils pourront exercer auprès du service clients de Castorama – Zone d'activités de l'Epinoy - 59175 Templemars.

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la société organisatrice du jeu.

ARTICLE 9 : Responsabilités

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause, de la jouissance et/ou de l'utilisation de la dotation gagnée, ce que le gagnant reconnaît expressément par l'acceptation du présent règlement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendant de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française et sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement le gagnant du bénéfice de son gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

A tout moment, si les circonstances l'exigent et notamment en raison de tout événement indépendant de sa volonté, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée à cet égard et sans que sa responsabilité puisse être engagée, la Société Organisatrice se réserve le droit de :

- remplacer sans préavis les dotations par des dotations d'une valeur équivalente ou supérieure ;
- arrêter, écourter, prolonger, modifier, interrompre, différer ou annuler le Jeu sans préavis. Ainsi par exemple, elle se réserve, en tout état de cause, la possibilité de prolonger la période de participation ;
- modifier le règlement du Jeu sans préavis.

La Société Organisatrice pourra par ailleurs décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

Par ailleurs, la participation à un Jeu sur Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les réseaux de communication électroniques.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux sites Internet permettant d'accéder au jeu (ci-après les Sites), du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toute information et/ou donnée diffusées sur les Sites ;
- si les Sites et/ou le Jeu ne fonctionnait pas sans interruption ou s'ils contenaient des erreurs informatiques ;
- de tout dysfonctionnement pouvant affecter le réseau Internet et en conséquence empêcher le bon déroulement/fonctionnement du Jeu, de tout problème de configuration ;

- de toute défaillance technique (telle qu'un mauvais état de la connexion internet du participant), matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ;
- si un participant était déconnecté accidentellement par son fournisseur d'accès au réseau mobile et/ou Internet ;
- de la transmission, de la réception ou de la non transmission, non réception de toute donnée, information ou des courriers électroniques ;
- de la qualité des informations données ou reçues ;
- de la perte de tout courrier papier ou électronique, et, plus généralement, de la perte de toute donnée ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- en cas de panne EDF ou d'incident sur le serveur ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique.

La connexion de toute personne aux Sites et la participation des joueurs se faisant sous leur entière responsabilité, il résulte de ce qui précède que la Société Organisatrice n'est en aucun cas responsable de tout dommage causé au téléphone et/ou à l'ordinateur d'un participant et ce, quelle qu'en soit la raison. Dès lors, il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement téléphonique et/ou informatique contre toute atteinte.

ARTICLE 10 : Dépôt et modalités d'obtention du règlement :

10.1 Dépôt du règlement

Le règlement du Jeu est déposé chez la SCP Waterlot-Darras-Regula-Genon-Bienaimé-Vanveuren à Lille.

10.2 Modalités d'obtention du règlement

Pendant toute la durée du jeu, le règlement du jeu est gratuitement et librement accessible en magasin et à l'adresse internet suivante : www.mega-anniversaire.fr jusqu'au 30 avril 2017 où il peut être consulté et imprimé.

Une copie de ce règlement est envoyée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par courrier postal uniquement, jusqu'au 31 mai 2017 inclus (cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante : Service Relation Clients Castorama – Zone d'activités de l'Épinoy - 59175 Templemars.

Une seule demande de copie de ce règlement sera prise en considération par participant (même nom et même adresse électronique et/ou postale).

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de Lille.